



**RETURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :**

Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada

VIA EMAIL TO :

[bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-
SCC.GC.CA](mailto:bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA)

ATTENTION : Aimée Legault

**AMENDMENT TO THE REQUEST FOR
STANDING OFFER
MODIFICATION DE LA DEMANDE
D'OFFRE À COMMANDES**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of the
Solicitation remain the same.

**Proposition à: Service Correctionnel du
Canada**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les
mêmes.

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
340 Laurier Ave W
Ottawa ON K1A 0P9

Title — Sujet: Vocational Training – First Aid and Cardiopulmonary Resuscitation (CPR) and Automated External Defibrillator (AED) Training (Prairie Regions)	
Solicitation No. — N°. de l'invitation 21C50-22-4069387	
Solicitation Amendment No. – No. de la modification à l'invitation 002	Date: May 9, 2023
GETS Reference No. — N°. de Référence de SEAG 21C50-22-4069387	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at / à : 14 :00 On / Le : May 22, 2023 / 22 mai, 2023	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Time (EDT) / Heure avancée de l'est (HAE)
Delivery Required — Livraison exigée : See herein – Voir aux présentes	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Aimée Legault– Aimee.Legault@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone: 343-597-2485	Fax No. – N° de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Request for Standing Offer (RFSO) Amendment 002 is issued to

1. Respond to a question received during the solicitation period.

1. Questions and Answers:

Question 1:

In reading through the tender documents, there is a set aside for Indigenous Businesses. Can our company still be able to bid on this tender even though we are not classified as an Indigenous Business? We have 30% of our staff that are indigenous, plus we have many indigenous clients. Does this disqualify us from the tender process or would we still be considered?

Answer 1:

To compete for federal government contracts that are restricted in competition to Indigenous businesses, such as a set-aside under the Procurement Strategy for Indigenous Business (PSIB), a business must meet the following eligibility criteria:

- sole proprietorship, limited company, cooperative, partnership or not-for-profit organization in which
 - Indigenous peoples own and control at least 51% of the enterprise
 - for joint ventures, eligible Indigenous businesses can partner with non-Indigenous businesses. It must be demonstrated that 33% of the value of the work performed under the contract will be performed by the Indigenous business

For more information on eligibility, please consult the [Eligibility for Indigenous Procurement Set Aside](#) and the [Contracting policy Notice 1996-6](#).

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 002 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:

1. Répondre à une question reçue au cours de la période d'invitation.

1. Questions et réponses:

Question 1:

En lisant les documents relatifs à l'appel d'offres, nous constatons qu'il existe un marché réservé pour les entreprises autochtones. Notre entreprise peut-elle toujours soumissionner même si elle n'est pas classée comme étant une entreprise autochtone? Trente pour cent des membres de notre personnel sont autochtones et bon nombre de nos clients le sont également. Notre entreprise sera-t-elle disqualifiée du processus d'appel d'offres ou notre soumission serait-elle encore prise en considération?

Réponse 1:

Pour être admissible aux marchés du gouvernement fédéral qui sont restreints sur le plan de la concurrence aux entreprises autochtones, comme un marché réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une entreprise doit satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- être une entreprise individuelle, une société par actions à responsabilité limitée, une coopérative, une société en nom collectif ou un organisme sans but lucratif où :
 - des Autochtones possèdent et contrôlent au moins 51 % de l'entreprise;
 - dans le cas de coentreprises, les entreprises autochtones admissibles peuvent s'associer à des entreprises non autochtones. L'entreprise autochtone doit démontrer qu'elle effectuera au moins 33 % de la valeur des travaux.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de l'admissibilité, veuillez consulter la page [Admissibilité au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones](#) et l'[Avis sur la Politique sur les marchés 1996-6](#).

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.